

Point 6 : Nantes Métropole – Communes membres et leurs CCAS – Nantes Métropole Habitat – ESANM – Fourniture et acheminement d'électricité et gaz et services associés – Lancement d'appels d'offres ouverts pour la conclusion d'accords-cadres

Intervention : Nathalie BLIN (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

« L'électricité n'étant ni un produit banal, ni une marchandise ordinaire, il est juste et responsable que des gouvernements, année après année, aient décidé qu'elle ne ferait pas l'objet de spéculations à des fins de profit, mais qu'elle serait accessible à la population et à nos industries. Pour le dire clairement, l'électricité était et demeure un atout de la politique sociale et économique. Or c'est cela que vous bradez aujourd'hui sur l'autel du libéralisme ». C'est ainsi que s'exprimait le député communiste Daniel Paul lors du débat parlementaire sur la loi NOME.

Ce n'est une surprise pour personne, vous connaissez l'opposition de notre groupe quant aux entreprises de libéralisation des marchés à fortiori quand ceux-ci sont d'intérêts publics et généraux. En 2014, nous nous étions vivement opposés dans cette assemblée au lancement d'un appel d'offre ouvert pour l'achat d'électricité pour les points de livraison en tarif bleu, alors même que la loi ne nous y obligeait pas.

Si nous ne souscrivons toujours pas à cette loi vous vous en doutez bien, elle s'impose désormais à nous. Bien que nous continuions à en dénoncer l'esprit et les effets, nous n'avons d'autre choix aujourd'hui que de l'appliquer et de la mettre en œuvre dans nos collectivités. Au delà de la question énergétique, sur le plan purement budgétaire Nantes Métropole a pu réaliser des économies financières, ce qui dans la période est toujours bon à prendre.

C'est donc à regret vous l'avez compris que nous adopterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.